

<u>DÉCISION</u>

N°2016-06-14

Présents :

Président : M. François de MAZIÈRES

Vice-présidents et membres du Bureau :

Mme Anne PELLETIER - LE BARBIER, M. Luc WATTELLE, M. Patrice PANNETIER, M. Richard RIVAUD, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Patrick CHARLES, M. Pascal THEVENOT, M. Olivier LEBRUN.

Excusés :

Vice-présidents :

M. Claude JAMATI, pouvoir à M. Marc TOURELLE

M. Philippe BENASSAYA,

M. Jean-Marc LE RUDULIER, représenté par Mme Juliette ESPINOS.

Membre du Bureau :

M. Arnaud HOURDIN.

Nombre de membres du Bureau : 19 Nombre de membres présents : 15 Nombre de pouvoir : 1

Objet : Avenant n°10 au marché n°812 327 relatif à la collecte des ordures ménagères et déchets assimilés et au traitement des déchets végétaux et des encombrants sur l'ensemble du territoire de Versailles Grand Parc.

Lot n°1 : « Collecte en porte à porte des déchets ».

Ajout d'une collecte hebdomadaire de déchets recyclables sur la résidence Grand Siècle à Versailles.

Le Bureau, légalement réuni sous la présidence de M. François de MAZIÈRES, le 30 juin 2016,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 5211-10 ;

Vu le décret n°2006-975 du 1^{er} août 2006 portant Code des marchés publics modifié et notamment son article 20 relatif aux avenants ;

Vu le marché n°812 327 relatif à la collecte des ordures ménagères et déchets assimilés, et traitement des déchets végétaux et encombrants sur l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc notifié le 9 octobre 2012 ;



Vu la délibération n°2016-06-25, en date du 27 juin 2016, portant sur l'actualisation et la consolidation des délégations de compétences du Conseil communautaire la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au Bureau et au Président, notamment au Bureau communautaire en matière de marchés publics pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics qui excèdent les seuils européens mentionnés à l'article 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, quel que soit leur procédure de passation ainsi que les avenants s'y rapportant ;

La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a conclu avec le groupement NICOLLIN / SEPUR, un marché de collecte des ordures ménagères et déchets assimilés, et traitement des déchets végétaux et encombrants sur l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc – lot n°1 : « Collecte en porte-à-porte des déchets », notifié le 9 octobre 2012.

Suite à plusieurs départs d'incendie, constatés dans les locaux souterrains à poubelles de la résidence Grand Siècle (regroupant 1247 logements) à Versailles, la résidence et la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc souhaitent modifier la gestion de la collecte des déchets recyclables de la résidence.

Afin de limiter les risques d'incendie, il est proposé de diminuer le nombre de bacs de déchets recyclables. Cette réduction implique en contrepartie, la programmation d'une collecte supplémentaire chaque semaine.

Les déchets recyclables seront donc également collectés chaque mardi matin, à compter du 1er septembre 2016.

Cet avenant n'a aucune incidence financière.

En conséquence, le Bureau communautaire :

DÉCIDE:

- 1) d'approuver les termes de l'avenant n°10 au marché n°812 327 relatif à la collecte des ordures ménagères et déchets assimilés, de traitement des déchets végétaux et encombrants sur l'ensemble du territoire de Versailles Grand Parc Lot n°1 Collecte en porte à porte ;
- 2) que Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision ;
- 3) qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :
 - ✓ Monsieur le Préfet des Yvelines,
 - ✓ Monsieur le Comptable de la Trésorerie Municipale de Versailles.

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : 15

Nombre de suffrages exprimés : 16 (1 pouvoir)

Le projet de décision mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Fait en deux exemplaires originaux à Versailles, Le 30 juin 2016.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le :

de l'affichage le : - 4 JUIL. 2016 retiré de l'affichage le : - 7 JUIL. 2016

- 5 AOUT 2016

Pour le Président et par délégation,

Olivier BERTHELOT